



Communauté de Communes

2, Avenue Georges Clémenceau - BP 74 - 33220 PINEUILH

Tél : 05 57 46 20 58 E-mail : contact@paysfoyen.fr

COMMUNE DE PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT

Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement collectif

EXERCICE 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.



ADVICE INGENIERIE

Document établi le 16 Juin 2016

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
VOLUMES FACTURES.....	4
CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	5
OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	5
GLOSSAIRE.....	7
 TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8
FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	8
PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8
REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE PAR COMMUNE	8
LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT.....	9
EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT	9
COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M ³	9
RECETTES D'EXPLOITATION.....	10
RECETTES DE LA COLLECTIVITE	10
RECETTES DE L'EXPLOITANT.....	10
 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
CONFORMITE DE LA COLLECTE	12
CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	12
CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	12
CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES.....	12
 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	13
TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	13
ETAT DE LA DETTE	13
AMORTISSEMENTS REALISES	13
PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	14
 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	14
OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	14
 PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	15
PRIX GLOBAL :	15

➤ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Communauté de Communes du Pays Foyen a repris depuis le 1^{er} Janvier 2014 la compétence Assainissement collectif de la commune de Port-Sainte-Foy-et- Ponchapt. La Communauté de Communes du Pays Foyen regroupe les communes de :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| ✦ AURIOLLES, | ✦ PELLEGRUE, |
| ✦ CAPLONG, | ✦ PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT |
| ✦ EYNESSE, | ✦ PINEUILH, |
| ✦ LANDERROUAT, | ✦ RIOCAUD, |
| ✦ LISTRAC-DE-DUREZE, | ✦ SAINT-ANDRE-ET-APPELLES, |
| ✦ LA ROQUILLE, | ✦ SAINT-AVIT-DE-SOULEGE, |
| ✦ LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES, | ✦ SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE, |
| ✦ LIGUEUX, | ✦ SAINTE-FOY-LA-GRANDE, |
| ✦ MARGUERON, | ✦ SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL, |
| ✦ MASSUGAS, | ✦ SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG. |

Le périmètre du présent rapport se rapporte à l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur le territoire dit de la commune de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT.

➤ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

La commune comptait selon les dernières données de recensement de la population 2 327 habitants (INSEE 2012).

La population actuellement raccordée au réseau d'assainissement collectif est d'environ 1 505 habitants pour 710 abonnés.

➤ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

A ce jour les avenants suivants ont été intégrés au contrat :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2014	Transfert du contrat de DSP de la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt à la Communauté de Communes du Pays Foyen

➤ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ ENVIRONNEMENT sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Mise en service	assainissement complet
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	contrôle des branchements (2/an), curage hydrodynamique, mise à niveau des cadres et tampons (hors opérations de voir, traitement des boues)

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	---

➤ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements	710	714	710	-1.10 %
Nombre total d'abonnements	710	714	710	-1.10 %

➤ VOLUMES FACTURES

Volumes [m³]	2013	2014	2015	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques	64 664	72 644	71 852	-0.56 %
Total des volumes facturés	64 664	72 644	71 858	-0.56 %

➤ **CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE**

	2014	2015	Variation %
Réseau de collecte (km)	17,03	17,03	0 %
Canalisation de refoulement (Km)	1,87	1,87	0 %
Nombre de poste de relevage hors STEP	3	3	0 %

➤ **OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES**

Le service gère 1 ouvrage d'épuration.

Traitement des effluents

Commune d'implantation : Port Sainte Foy et Ponchapt

Date de mise en service : Août 1980

Type de station : Boues activées

Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant

Capacité nominale

Paramètre	DBO5	Débit de référence
Capacité	120 kg/j	394 m3/j

Prescriptions de rejet

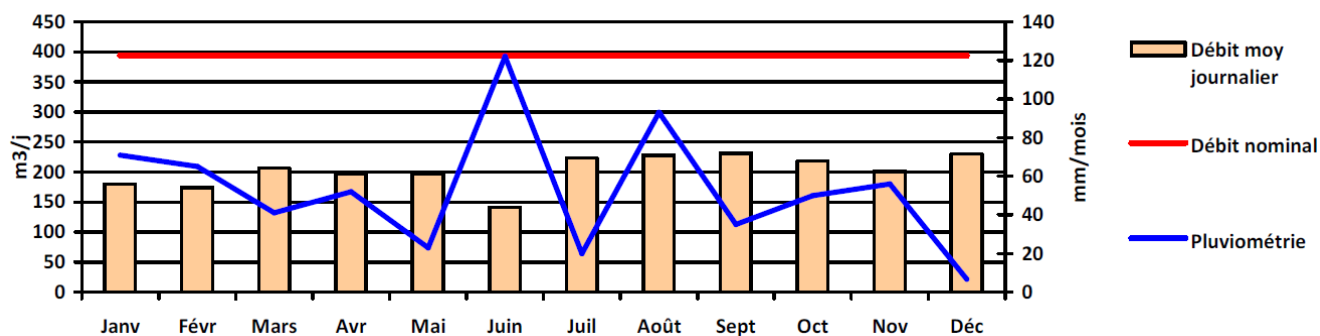
Milieu récepteur du rejet : la Dordogne

Autorisation de rejet : 1^{er} octobre 2012

Paramètre :	Rendement (%)	Concentration maximale (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	70 ou	25	50
DCO	75 ou	125	250
MES	90 ou	35	85

Volumes entrants

Volumes [m³]	2013	2014	2015	Variation
Volume entrants annuels	84 138	84 944	73 975	-14,83%
Volume journalier moyen		234	203	-15,27%
Volume journalier max.		901	480	-87,71%
Nombre de dépassement		17	4	-325,00%



Charges reçues par l'ouvrage :

Valeurs moyennes enregistrées sur la base de 12 bilans (cf. rapport de l'ATD24)

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NK	NGL	P
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES	109 kg/j	250 kg/j	94 kg/j	23 kg/j	23 kg/j	4 kg/j
Concentrations de substances polluantes SORTANTES	6,4 mg/L	45 mg/L	16 mg/L	6,4 mg/L	7,9 mg/L	4 mg/L
Rendement de la station d'épuration	99 %	97 %	97 %	93 %	92 %	74 %

Charges entrantes :

Date	Qjour m3/j	DBO5		DCO		MeS		NTK		N-NH4		NG		Pt	
		mg(O2)/L	kg/j	mg(O2)/L	kg/j	mg/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(N)/L	kg/j	mg(P)/L	kg/j
Nominal :	394	120		210		80									
14/01/15	187	470	87,9	980	183,3	350	65,5								
03/02/15	115	590	67,9	827	95,1	510	58,7								
16/03/15	179	580	103,8	1370	245,2	560	100,2	110	19,7	78	14,0	110	19,7	14	2,5
16/04/15	189	860	162,5	2200	415,8	1100	207,9								
27/05/15	99	340	33,7	1080	106,9	395	39,1								
07/07/15	182	430	78,3	952	173,3	400	72,8								
07/08/15	198	260	51,5	565	111,9	130	25,7	86	17,0	67	13,3	86	17,0	8,4	1,7
24/08/15	257	360	92,5	842	216,4	370	95,2								
16/09/15	348	300	104,4	774	269,4	450	156,6	62	21,6	40	13,9	62	21,6	7,5	2,6
25/10/15	170	530	90,1	1160	197,2	560	95,2								
19/11/15	211	1600	337,6	3548	748,6	550	116,1	160	33,8	93	19,6	160	33,8	44	9,3
21/12/15	257	360	92,5	920	236,4	350	90,0								
Moyenne	199,33	544,58	108,55	1253,96	249,96	469,39	93,56	98,35	23,01	64,93	15,19	98,35	23,01	17,16	4,02
Equivalent EH	1 329 EH			1 809 EH		2 083 EH									
Min	99	260	33,66	565	95,1	130	25,7	62,0	17,0	40,0	13,9	62,0	17,0	7,5	1,7
Max	348	1600	337,6	3548	748,6	1100	207,9	160,0	33,8	93,0	19,6	160,0	33,8	44,0	9,3
Equivalent EH	2 320 EH		5 627 EH		6 239 EH										

Performances épuratoires :

Date	Qjour m3/j	DBO5		DCO		MeS		NTK		NG		Pt		N-NH4 mg(N)/L	N-NO2 mg(N)/L	N-NO3 mg(N)/L
		mg(O2)/L	%	mg(O2)/L	%	mg/L	%	mg(N)/L	%	mg(N)/L	%	mg(P)/L	%			
Niveau de rejet :	394	25	70%	125	75%	35	90%									
14/01/15	162	3	99,4%	25	97,8%	4	99,0%									
03/02/15	105	3	99,5%	33	96,4%	10	98,2%									
16/03/15	159	9	98,6%	55	96,4%	23	96,4%	3,50	97,2%	6,23	95,0%	4,90	68,9%	2,5	0,23	2,5
16/04/15	167	4	99,8%	34	98,6%	7	99,4%									
27/05/15	124	3	98,9%	52	94,0%	9	97,1%									
07/07/15	188	10	97,8%	57	93,8%	14	96,4%									
07/08/15	185	5	98,2%	48	92,0%	9	93,5%	6,10	93,4%	7,24	92,1%	2,40	73,3%	2,5	0,41	0,73
24/08/15	179	6	98,8%	50	95,9%	29	94,5%									
16/09/15	419	6	97,6%	34	94,8%	6	98,4%	6,90	86,6%	7,5	85,4%	5,40	13,3%	4,5	0,1	0,5
25/10/15	135	3	99,8%	33	97,7%	9	98,7%									
19/11/15	192	19	98,9%	85	97,8%	51	91,6%	9,20	94,8%	10,72	93,9%	3,40	93,0%	2,5	0,22	1,3
21/12/15	185	6	98,8%	38	97,1%	22	95,5%									
Min	105	3	97,6%	25	92,0%	4	91,6%	3,50	86,6%	6,23	85,4%	2,40	13,3%	2,5	0,1	0,5
Max	419	19	99,6%	85	98,6%	51	99,4%	9,20	97,2%	10,72	95,0%	5,40	93,0%	4,5	0,41	2,5
Moyenne	183	6,7	98,9%	44,9	96,7%	15,8	96,9%	6,64	93,1%	7,89	91,8%	4,33	74,2%	3,00	0,24	1,26
Moyenne hors bilans en surcharge hydraulique	183	6,7	98,9%	44,9	96,7%	15,8	96,9%	6,64	93,1%	7,89	91,8%	4,33	74,2%	3,00	0,24	1,26

Les charges entrantes mesurées dépassent la capacité nominale de l'ouvrage sur plusieurs bilans réalisés.

Bien que la station respecte les limites de qualité fixées par l'arrêté préfectoral, des dysfonctionnements importants ont été relevés dans le cadre du diagnostic de l'ouvrage :

- Non fonctionnement du tamis rotatif sur l'année 2015 (cet ouvrage n'a été réparé qu'en 2016) ;
- Retour d'eaux traitées dans le canal de comptage qui permet de mesurer les effluents déversés directement au milieu naturel - la valeur enregistrée n'est donc pas représentative

Quantité de boues issues de cet ouvrage

Production boues /an	2013	2014	2015	Variation
Matières sèches (T)	23,7	20,6	27,2	24.5 %
Matières brutes (m3)	4 452	2 781	3 506	25.7 %

Boues évacuées /an	2013	2014	2015	Variation
Matières sèches (T)	23	20,1	19,2	-12,61 %

Les boues sont déshydratées et envoyées en compostage par l'entreprise AES.

➤ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

➤ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
11/12/2014	Prime fixe 13,94 € Part variable 0,58 €/m ³
17/02/2016	Prime fixe 14,64 € Part variable 0,609 €/m ³

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ ENVIRONNEMENT sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, le taux de T.V.A. pour l'assainissement est passé de 7 % à 10 %.

➤ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

➤ REDEVANCE DE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE PAR COMMUNE

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Au 1^{er} janvier 2016, cette redevance est fixée à 0,24 €/m³.

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

➤ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

• EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

	Désignation	1 ^{er} janv 2015	1 ^{er} janv 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,38	56,30	-0,14 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Consommation	0,7889	0,7879	-0,13 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	13,94	14,64	+5,02 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Consommation	0,5800	0,6090	+5,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,235	0,24	+2,13 %
	TVA	10,0 %	10,0%	-

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

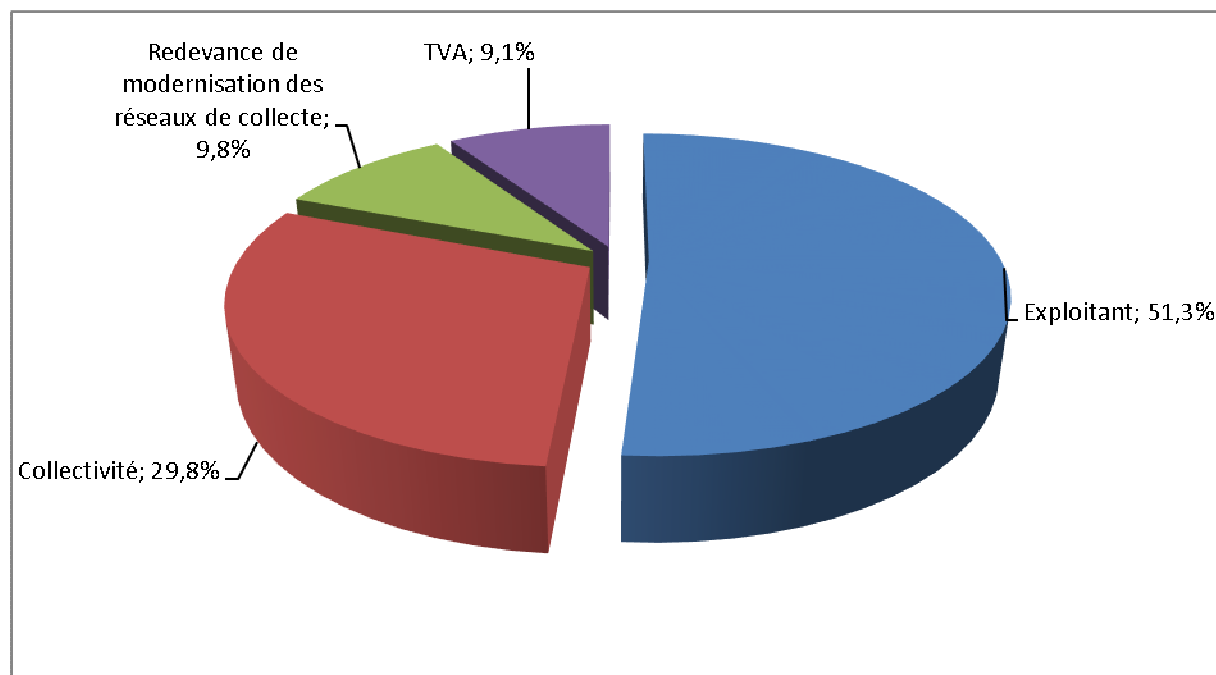
• COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M³

	1 ^{er} janv 2015	1 ^{er} janv 2016	Variation
Exploitant	151,05	150,84	-0,13 %
Collectivité	83,54	87,12	+5,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20	28,80	+2,13 %
TVA	26,28	26,74	+1,74 %
Total [€ TTC]	289,07	294,10	+1,74 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+ 1,70 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,45 €/m³



➤ **RECETTES D'EXPLOITATION**

• **RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ**

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Redevances eaux usées domestiques	45 922,35 €	55 709,61 €	+21,31 %
Total recettes de vente d'eau	45 922,35 €	55 709,61 €	+21,31 %
Autres recettes			
Prime d'épuration de l'Agence de l'eau	11 559 €	12 375 €	+ 7,06 %
Produits exceptionnels	0 €		-
Produits financiers	-	-	-
Total des recettes	57 481,35	68 084,61 €	18,45 %

• **RECETTES DE L'EXPLOITANT**

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	96 751,00 €	97 380,00 €	+0,65 %
Total recettes de vente d'eau	96 751,00 €	97 380,00 €	+0,65 %
Autres recettes			
Produits exceptionnels	10 080,00 €	1 660,00 €	- 551 %
Produits financiers	240,00 €	0 €	-
Total des recettes	107 071,00 €	99 040,00 €	-7,50 %

Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

➤ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°20 10-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement collectif.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance «Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées».

Barème	Critères	Info. Disponibles	Points attribués
PARTIE A – Plans des réseaux (15 points)			
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux). La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.			
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	80%	3
+ 15 points	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	70%	12
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)			
+ 15 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	50%	10
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	oui	10

+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	non	0
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...);	non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans). »	oui	10
Nombre total de points obtenus			80

➤ CONFORMITÉ DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 Juillet 2015 (remplaçant l'arrêté du 22 juin 2007) qui fixe les prescriptions s'appliquant aux collectivités pour la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement et positionne le maître d'ouvrage au centre du dispositif d'atteinte et de mesure de la performance du système d'assainissement.

➤ CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

Toutefois, le service chargé de la Police des eaux n'a pas validé les travaux de mise en place des dispositifs d'auto surveillance à la station d'épuration. Une étude a été engagée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN afin de rechercher les solutions techniques, pour une mise en conformité conformément aux prescriptions de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

➤ CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 Juillet 2015

Pour 2015, le service chargé de la Police des eaux n'a pas encore transmis les résultats officiels de performance des ouvrages d'épuration.

Ceux-ci seront disponibles sur le site <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> et seront ensuite mis en ligne directement sur le site de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr>.

➤ CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2014	2015	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

➤ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant engagé	Subvention prévisionnelle	Subventions réalisés en 2015	Montant réalisé en 2015
Renouvellement collecteur EU le long de la RD936	91 500 €			90 818,00 €
Assainissement – secteur Nid de Geai	363 600 €	77 100,00 €		11 838,00 €
Marché à bons de commande 2014/2017	10 000 €			7 511,34 €
Total	465 100 €	77 100 €		110 167,34 €

➤ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	88 886,17 €	301 070,99 €
Remboursements au cours de l'exercice	11 835,23 €	11 835,23 €
dont en intérêts	4 353,75 €	4 020,05 €
dont en capital	7 481,48 €	7 815,18 €

➤ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	36 000,00 €	0 €

➤ **PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Diagnostic de l'ouvrage d'épuration		
Total		

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement collectif

➤ **AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ**

	2014	2015
montants des abandons de créance		
dont part délégataire	2454,80 €	808,49 €
dont part collectivité		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire	221,36 €	84,85 €
dont part collectivité		
Nombre de demandes acceptées	5	3

➤ **OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée sur le service.

Prix global de l'eau et de l'assainissement collectif

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³, applicables sur la commune de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT.

➤ PRIX GLOBAL :

Eau potable	Collectivité : SIAEP de Vélines, affermage du 01/01/2000 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la collectivité : <i>Part fixe : 52.36 € / Part variable : 0.825 €/m³</i>
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/01/2013 avec la société SUEZ EAU FRANCE, Tarif domestique : de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1er janv 2015	1 ^{er} janv 2016	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	115,59 €	115,15 €	-0,38%
de l'assainissement collectif	151,05 €	150,85 €	-0,13%
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	151,35 €	151,35 €	0,01%
pour l'assainissement collectif	83,54 €	87,72 €	5,00%
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,20 €	37,80 €	1,61%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20 €	28,80 €	2,13%
Redevance prélèvement	10,13 €	9,12 €	-9,97%
TVA			
pour le service d'eau potable	17,28 €	17,24 €	-0,23%
pour l'assainissement collectif	26,28 €	26,74	1,74%
Total TTC			
pour le service d'eau potable	331,55 €	330,67 €	-0,27%
pour l'assainissement collectif	289,07 €	294,10 €	1,74%
TOTAL TTC GLOBAL	620,62 €	624,77 €	0,67%
PRIX AU M³	5,17 €	5,21 €	